

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mars 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : Mme JUBAN (pouvoir MME KOENDERS) - M. LOVICHY (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - Mme CHEVALIER (pouvoir MME TROUWBORST) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme FERRIERE (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. PRIBETICH) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER) - M. CAVIN (pouvoir MME DESAUBLIAUX)

OBJET DE LA DELIBERATION

Établissements culturels - Demandes de subventions

Madame Martin, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les établissements culturels de la Ville sont susceptibles de recevoir le concours financier de collectivités publiques ou d'organismes privés, dans le cadre de leur activité et notamment l'organisation d'événements artistiques ou d'autres opérations en lien avec leur fonctionnement.

Innovation, numérisation, développement durable

Afin de permettre **un accès à la culture au plus grand nombre**, la Ville de Dijon œuvre à travers ses établissements et services (Musées, Bibliothèques, Archives, Jardin des Sciences, Conservatoire, direction de l'action culturelle...) au déploiement de nouvelles politiques culturelles numériques et innovantes.

Elle mène des **actions de mise en valeur de son patrimoine**, de numérisation de ses collections susceptibles de bénéficier du concours financier de collectivités publiques ou d'organismes privés notamment dans le cadre d'appels à projet ou d'opérations de mécénat telles que :

- le récolement des collections des musées,
- la numérisation des collections des archives, des musées et des bibliothèques,
- la création de site internet,
- les publications en relation avec les expositions ou hors expositions...

Ces soutiens financiers peuvent également concerner **l'axe « développement durable »** comme celui proposé par le Jardin des Sciences qui a initié le plan biodiversité de la Ville de Dijon (études relatives à la biodiversité, développement des sciences participatives et des opérations menées avec les citoyens, etc.).

Restaurations, acquisitions

Les établissements culturels poursuivent leurs **missions d'étude et d'enrichissement de leurs collections** à travers des acquisitions, des opérations de conservation préventive et de restaurations, susceptibles de bénéficier du concours financier du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM), de l'État et de la Région Bourgogne.

Enfin, certaines restaurations sont également éligibles à un soutien particulier de l'État dans le cadre d'une convention conclue en 2012 avec la Ville pour la gestion des objets classés ou inscrits au titre des monuments historiques du Musée d'Art sacré.

Organisation d'événements culturels et d'actions éducatives

La Ville de Dijon contribue par ailleurs à **assurer l'égal accès de tous à la culture** en mettant en œuvre des actions d'éducation et de diffusion à travers l'organisation de différents événements culturels.

Les musées de Dijon organisent notamment des expositions temporaires autour de thèmes spécifiques, artistiques ou scientifiques, selon la spécialité de chaque établissement.

En 2016, seront proposées les expositions suivantes :

- « Vœux et dons aux Dieux en Gaule romaine » au musée archéologique de mai à septembre,
- « Museum today », dans un musée de la Ville,
- « Mobilisés Dijon au fil de 14-18 » au musée de la vie bourguignonne (poursuite de l'exposition ayant commencé le 7 novembre 2015).

L'intitulé de ces expositions peut être amené à évoluer en fonction de la nature du projet.

Jardin des Sciences

- « La bio-inspiration » du 8 avril 2016 au 2 janvier 2017,
- « Peurs sur la Vigne II – le retour » de septembre à octobre 2016,
- « Les pollinisateurs » de mai à septembre 2016,
- Expositions temporaires dédiées aux sciences participatives.

Les archives municipales sont parfois également à l'initiative ou en co-réalisation d'expositions.

La Bibliothèque municipale programme chaque année diverses manifestations, telles que des lectures et visites (y compris en langue des signes), des cycles cinéma, des rencontres avec des auteurs dans les bibliothèques. Elle organise entre autre les Rencontres littéraires « Clameurs » en juin. Ces rencontres ont pour objectif de valoriser les acteurs du livre, de développer les publics et de faire découvrir la littérature contemporaine.

La Ville de Dijon présente également chaque été l'exposition "Dijon vu par..." qu'elle confie à un ou plusieurs artistes chargé(s) d'exprimer sa vision de notre ville au travers de sa sensibilité particulière et de l'expression artistique qui est la sienne.

La direction de l'action culturelle organise aussi d'autres manifestations mobilisant une grande diversité d'acteurs : Grésilles en fête, Jours de fête à la Fontaine d'Ouche, le festival Nuits d'Orient, les Ecrans de l'Aventure ...

Le Jardin des Sciences propose par ailleurs des actions culturelles tout au long de l'année, à titre d'exemples : la fête de la biodiversité du 20 au 24 mai et Apidays - Fête des abeilles du 19 au 21 juin au jardin des sciences, les dossiers de l'écran au planétarium...

Pour ces différents événements, la Ville est susceptible de recevoir le concours financier de collectivités publiques ou d'organismes privés.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées à la Ville pour le financement des opérations mentionnées ci-dessus qui seront menées par ses établissements culturels en 2016, notamment auprès de l'État, des collectivités territoriales et autres organismes ;

2 - m'autoriser à répondre à des appels à projet et à faire des demandes de mécénat pour le financement des opérations mentionnées ci-dessus ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 46

Abstentions : 13